Rapport d'activité	Quitus au trésorier
adopté par 91,11% des mandats	adopté par 95,91% des mandats

Rapport d'activité : novembre 2009 / mars 2013

Combativité : notre dernier congrès s'était achevé sous le signe de la combativité. Si j'en crois, tout du moins, le communiqué de presse rédigé à l'époque -démocratiquement- par les 24 petites mains d'un bureau départemental fraîchement élu, franchement pas paritaire mais toujours d'actualité.

Nous avions -la cinquantaine de personnes présentes sur les deux jours- résolument revendiqué « la construction d'une école émancipatrice au service de tous les élèves, le renforcement des services publics, la lutte contre les suppressions d'emplois et contre la précarité, l'action nécessaire sur les salaires. Nous débattîmes aussi d'un « grâal » syndical et/ou intersyndical, celui de la mobilisation. Dans notre champ professionnel mais aussi au plan interprofessionnel. Quelle unité ? Quelles revendications communes ? Quels moyens d'action ?

Enfin, nous avions établi un plan de bataille, de fonctionnement parce que syndicalisation oblige, parce qu'élections professionnelles en ligne de mire, parce que nécessité de faire connaître les idées, les valeurs qui nous portent.

Au terme de ce mandat, y sommes-nous parvenus ?

Combatifs-ves, mobilisés-es, nous l'avons été. En matière de casse des services publics, de casse et de dérégulation du système éducatif, de volonté de briser toutes formes de résistance, nous avons été servi et bien servi par l'hyper-président, son intransigeance, son dédain et ses sinistres du côté obscur Darcos Vador et cosmétik Chatel. Rajoutez l'austère Fillon et son volet 2 sur la réforme des retraites, alors vous reviendront les grèves et mobilisations des années 2010 et suivantes. En 2010, nous nous sommes battus mais cela n'a pas suffi : le mouvement ne s'est pas suffisamment élargi face à un gouvernement qui a joué la montre, le service minimum dans les transports, le SMA et j'en passe.

Nous, nous constations, nous vivions sur le terrain, le ballet des réformes iniques : bac pro 3 ans, dispositifs Eclairs, ERS, masterisation. La formation n'avait plus rien d'initial et celle continue était devenue usine à gaz. Et puis, nous prenions en pleine poire, comme les autres salariés-es les mesures d'austérité, un pouvoir d'achat au point mort depuis L'an 2000 et un dialogue social téléguidé par le CAC 40 et le Medef.

Et que dire des AVS, des EVS, des CUI, des vacataires disparus, des contractuels lessivés ? Que dire de ce précariat ?

Ici, il ne fallait pas fléchir, continuer à oeuvrer pour un syndicalisme rassemblé. Dur dur. Le front syndical est quelque chose qui se plisse et les « Feux de l'amour » entre CGT et FSU n'ont rien consumé de bien séduisant. La colère était là mais les combats étaient sans victoire. Notre choix, lui, restait sans équivoque : agir, susciter la réflexion, le débat, militer, se déployer dans les écoles et les EPLE, tenir heures ou demi-journées d'informations syndicales , tenir des permanences, continuer à communiquer par le biais du FLASH, des lettres internet, défendre les syndiqués-es, individuellement et/ou collectivement, suivre leur carrière, les aider dans les phases de mouvement, de mutations, siéger dans différentes instances. Dur dur pour un noyau de militants-es sur le ponts depuis je ne sais combien de mandats.

Parce que ce gouvernement de droite impopulaire se foutait des syndicats et du paritarisme comme de leur première chemise Cardin, il imposa pour les élections professionnelles d'octobre 2011, une procédure de vote par internet. Quel déni de démocratie !

Pour la CGT Educ'Action, Il fallait coûte que coûte décrocher un autre « grâal » , obtenir un siège au CTM qui validerait notre représentativité. Chose fut faite avec, dans notre département des résultats plus que probants : même si nous n'avions pas atteint l'objectif de présenter une liste dans tous les corps, nous avons progressé en nombre de voix et surtout d'élus-es. Particulièrement chez les certifiés-es et les ATSS. Beaux succès -que dire aussi du doublement de siège dans le 1er degré- qui récompensent un travail de terrain, un investissement collectif mais qui ne me font pas perdre de vue un fléchissement certain chez les LP.

Avant ces élections, il y eut en juin, j'aimerais en dire quelques mots, le 7ème congrès de l'Unsen dans un beau coin du Morbihan. Notre département, notre académie s'y impliquèrent fortement avec une belle délégation et 3 personnes élues à la commission exécutive sur un score albanais dont 2 sont aussi membres du bureau national.

Avant ce congrès, il y eut en mars, la disparition du Sgpen. Des personnels administratifs, des agents techniques de laboratoire, sociaux et santé rejoignirent la CGT Educ'Action. Là aussi, départementalement parlant, je mettrai un bémol : le lien reste ténu. Nous n'avons pas su faire. La sauce n'a pas pris.

Avant mars, il y eut la révolution du Jasmin puis d'autres printemps. Militer à la CGT, à la CGT Educ c'est aussi regarder au-delà des frontières, c'est participer à des Forums sociaux, c'est refuser toute politique xénophobe, c'est refuser le démantèlement le camps de Roms, refuser la chasse aux sans-papier...

Démocratie : la faire vivre, c'est réunir les syndiqués-es lors des pôles mensuels(1er et 2nd degré) lors des conseils syndicaux, lors des formations. Cependant, l'année 2012 a vu l'activité des pôles ainsi que du bureau s'essouffler : respect du calendrier moins rigoureux, baisse de la fréquentation. Beaucoup de membres du bureau ont plusieurs casquettes et doivent donc parfois se démultiplier.

Durant le mandat écoulé, les conseils syndicaux tout comme les différentes formations proposées (élus-es, décrochages scolaires, souffrance au travail...) ont insufflé du sang neuf, ont été fédérateurs. Tout comme la participation de certains collègues aux différents pôles, réunions nationales organisés sur Montreuil.

Je n'oublie pas notre lien avec l'interpro : nous participons à la CE de l'UD, nous y avons toute notre place même s'il y a encore du chemin à faire pour mieux s'écouter, s'entendre et travailler entre syndicats. En mai 2012, la France a rosi. Mais ce rose me désespère : alors le combat continue. Je n'en veux que pour preuve les enfumages du ministre Peillon, ses coups de COM (ah ! la réforme des rythmes scolaires) et ses si dérisoires coups de gomme sur les choix de son prédécesseur (socle commun, Rased, bac pro 3ans...). Où est l'ambition ?

Tiens, en parlant de Peillon, un truc qui me rassérène : notre grève -j'adresse un amical salut au camarade de l'animation- du 12 février et surtout notre action à Peillon où détermination et plaisir se sont mêlés, chose qui n'était pas si courante depuis trois ans. Ca, c'est pour ne pas désespérer Billancourt.

Je vois dans les 3 résolutions qui vont vous être soumises, matière à réflexion, à proposition (le texte sur le collège est à l'ordre du jour du congrès 83 et pourrait enrichir une mouture nationale). Militer n'est pas une sinécure, c'est un choix qui peut, par intermittence, faire ployer les épaules ou ramollir les triceps. Un vaccin : la solidarité, le plaisir qu'on a de réfléchir à plusieurs, de ne pas être d'accord, de rire, de prendre ne serait-ce qu'une once de plaisir. Et de combativité. In fine, je salue mes camarades du bureau sortant et les autres qui n'y était pas pour le travail réalisé pendant ces trois ans et demi ainsi que pour la préparation de ces deux journées et, in fine bis, j'adresse un énormissime signe amical à nos camarades retraités-es (ainsi qu'aux futures) sans qui nous ne pourrions pas parler -c'est la réso n°3- de continuité syndicale. De transmission.

Beau congrès à toutes et à tous !

Congrès CGT Educ'Action 06

Motion d'actualité

adoptée par 25 pour et 1 abstention

Depuis maintenant cinq mois, les actions (locales et nationales) contre la pseudo-réforme des rythmes scolaires se succèdent sans s'essouffler... La grève du 12 février, qui a vu un nombre de grévistes et d'écoles fermées inégalé depuis très longtemps, n'a pas suffi à faire entendre raison au Ministre. Il n'entend ni les personnels, ni les avis des parents d'élèves et des municipalités. Ce texte, s'il était mis en oeuvre, n'apporterait aucune amélioration significative pour les élèves et dégraderait un peu plus les conditions de travail des personnels (alourdissement de la charge de travail, multiplication des missions, souffrance au travail encore accrue…). Cette réforme, inacceptable, n'a reçu l'approbation d'aucune organisation syndicale. Le ministre doit rediscuter avec les personnels et leurs organisations syndicales dans les plus brefs délais. Pour cela, il doit abroger le décret sur les rythmes scolaires et mettre en chantier un autre projet qui réponde aux besoins des élèves et aux revendications des personnels.

La politique gouvernementale sur la question des rythmes scolaires s'inscrit dans la logique de la loi d'orientation qui va dans le sens d'une territorialisation de l'école et d'un éclatement du cadre de référence nationale. Un pas supplémentaire sera franchi vers une décentralisation de notre système éducatif. En discussion au parlement, cette loi est insuffisante et se place dans la continuité des mesures des gouvernements précédents en reprenant les fondements idéologiques (socle commun, livret de compétences, bac pro 3 ans, réforme du lycée...) et renforce la précarité.

Les créations de postes annoncées pour la rentrée 2013 masquent les suppressions subies et sont très loin de répondre aux besoins. Elles ne permettent même pas de revenir à la situation pourtant déjà dégradée de 2011. Sur l'ensemble du quinquennat, la loi de programmation ne couvre pas les suppressions d'emplois et les nouvelles missions fixées par cette loi ne sont pas budgétées.

Précarité : la loi du 12 mars 2012 est bien loin d'être un plan de titularisation à la hauteur des attentes légitimes des personnels : personnels éligibles sans possibilité de s'inscrire dans leur discipline d'exercice, prise en compte très restreinte de l'expérience des collègues, faible nombre de postes ouverts aux dispositifs de recrutement.

La CGT Éduc'action06 réunie en congrès les 21 et 22 mars 2013 appelle les personnels à se mobiliser pour obtenir :

- ✍ l'abrogation immédiate du décret sur les rythmes scolaires
- ✍ l'ouverture de réelles négociations sur les revendications des personnels
- ✍ une autre loi d'orientation

Elle refuse :

- ✍ Le pilotage des cartes de formation professionnelle par les régions,
- ✍ Le transfert aux collectivités locales de missions dans le premier degré comme dans le second degré.

La CGT Éduc'action 06 appelle à la grève le jeudi 28 mars

appel unitaire FERC-CGT, FNEC-FP-FO, SUD-Education, CNT-Education.

Résolution 1 : Enseigner s'apprend

adoptée par 87,84% des mandats

1.1 La profession enseignante se structure et se reconnaît :
• par le nombre...quelque 800 000 enseignant-e-s, personnels d'éducation, de direction,
• par leur place dans l'institution et leur connaissance de celle-ci,
• par une certaine identité de pratiques professionnelles : transmettre un savoir, une culture,
• par une histoire commune à laquelle chacun s'identifie peu ou prou... celle des "serviteur-e-s" de la République,
• par la recherche permanente d'une reconnaissance sociale, d'une place identifiée et reconnue dans la société.
1.2 Parallèlement, la réalité des métiers d'enseignant-e diffère:
• Selon le lieu d'exercice (école, collège, lycée), selon l'environnement de celui-ci (milieu rural, urbain, ZEP...), l'acte éducatif ne recouvre pas les mêmes choses.
• Selon les statuts des personnels : instituteurs -trices, professeur-e-s des écoles, PEGC, AE, certifié-e-s, PLP, agrégé-e-s... Dans le même établissement peuvent se côtoyer des personnels de statuts différents et diverses situations de précarité.
• Selon le travail : par exemple, enseigner l'anglais en collège peut représenter des charges de travail différentes (15 h/18 h, classes entières/1/2 groupes...).
• Selon les revenus différents : agrégé-e-s / certifié-e-s par exemple.

2. Former pour transformer, transformer la formation

2.1 La professionnalité enseignante ne peut se réduire ni à la vocation, ni à un référentiel de compétences. Enseigner est un métier qui s'apprend.
2.2 Les aspects de disciplines, de méthodes ou de pédagogie sont essentiels. Mais nous devons encourager d'autres questions plus ouvertes :
2.2.1 • De quelles marges disposons-nous dans notre formation pour réfléchir, définir, co-construire nos missions, nos moyens et nos objectifs ?
2.2.2 • Comment promouvoir par l'Ecole, un accès Emancipateur aux savoirs pour l'ensemble d'une classe d'âge ?

3 Transversalité et spécificités

3.1 Une démarche transversale de formation doit, non seulement intégrer une dimension pédagogique mais aussi statutaire et pluri-disciplinaire. Un temps de formation devrait porter sur un projet culturel, social ou humanitaire. Cela permettrait des échanges à partir de compétences croisées et communes générales, techniques et professionnelles. Cette démarche devrait permettre de rencontrer des personnels municipaux, d'Etat (culture, justice…), associatifs (sports, musique…), des salariés du tissu économique, ainsi que des responsables d'organisations syndicales…
3.2 Chaque stagiaire doit recevoir une formation sur le système éducatif et ses enjeux, avec intervention des organisations syndicales représentatives.
3.3 La problématique de l'accueil, du partenariat avec les parents et leurs représentants doit être incluse dans la formation.

3.4 Amendement de synthèse adopté par 29 pour, 2 abstentions

3.4 Tout-e enseignant-e devrait recevoir une formation multiple en sciences de l'éducation comprenant notamment:
• organisation, et fonctionnement du système éducatif y compris la construction de l'échec scolaire et la persistance des inégalités et discriminations au sein du système éducatif.
• les différentes pratiques pédagogiques (nouvelles, sociale, institutionnelle, Freinet, Montessori...)
• connaissance de la psychologie des enfants et des adolescents (spécificités liées à l'âge, aux types d 'établissements, au handicap, aux pratiques pédagogiques mises en place...). »
• construction de projets,
• droit (responsabilités juridiques, **droit du travail**...)
• connaissance et gestion du groupe en tant qu'entité
• animation de réunion, maîtrise de la voix, **module de secourisme**
3.5 Tout métier face au public place les professionnels un jour ou l'autre face à des difficultés, des tensions, des souffrances qu'ils et elles n'arrivent pas à gérer. La formation initiale doit donner aux futur-e-s enseignant-e-s des pistes pour ne pas avoir à les affronter seul-e-s.
3.6 La formation initiale ne peut pas prétendre donner aux futur-e-s enseignant-e-s les moyens de détecter des difficultés relevant du handicap ou du trouble du comportement. Rien ne remplace à cet égard le travail partenarial et une formation spécifique, de qualité et qualifiante.

4. Contenus et modalités de formation

4.1 La CGT Educ'Action se prononce pour une réelle formation en deux ans après la licence, articulée autour d'une première année théorique (cours et stages d'observation), et d'une deuxième année comprenant des stages **de professionnalisation**. Dans ce cadre, les stagiaires ne doivent plus être des moyens d'enseignement.
4.2 Pour le stage en responsabilité dans les établissements, les stagiaires devraient être affecté-e-s par deux, **[...]** et bénéficier de l'aide d'un tuteur ou d'une tutrice formé-e à la formation pour adultes. Chaque stagiaire devrait effectuer un stage d'observation dans le primaire, le secondaire général, technologique et professionnel. Le stage en entreprise, obligatoire pour les disciplines technologiques ou professionnelles, devrait être ouvert à l'ensemble des futur-e-s enseignant-e-s. De même, des stages doivent être proposés sur l'ensemble des activités périphériques de l'école (culture, sport…). L'expérience professionnelle de chaque stagiaire devrait être prise en compte pour le dispenser de tout ou partie de certains stages ou en approfondir d'autres.

4.1 Amendement de Nice 2 adopté par 29 pour et 2 contre

4.3 Des modules de formation doivent favoriser les passerelles dans les deux sens afin de permettre aux enseignant-e-s du 1er degré qui le souhaitent d'enseigner dans le 2nd degré et vice versa.

5. Formateurs -trices, projet d'équipe et équipe de projets

5.1 Une formation ambitieuse ne saurait se cantonner à répondre aux attentes des stagiaires ou à fournir du « clé en main » : elle doit les amener à construire leur professionnalité dans une dialectique entre un enseignement universitaire et un accompagnement et une formation pratiques. Plus que le *comment faire,* c'est le *pourquoi faisons-nous cela* qui doit prévaloir.
5.2 Les formateurs -trices, y compris les maître-sse-s de conférences et professeur-e-s d'université, devraient effectuer une partie de leur recherche dans les établissements du 1er ou du 2nd degré : ceci doit être une condition de recrutement. Les formateurs -trices volontaires accueillant des stagiaires dans leur classe devraient voir reconnaître leur rôle par des décharges de service.

Résolution n°2 : Quel collège voulons-nous ? adoptée par 91,12% des mandats

Préambule: 0.1 Le collège que nous voulons s'inscrit bien évidemment dans un projet global de transformation de la société. Le collège démocratique et émancipateur n'existera pas sans une société démocratique et émancipatrice. Notre projet ne peut donc se concevoir que comme une partie de l'ensemble des luttes syndicales menées par les travailleuses et les travailleurs de France et d'ailleurs visant à la construction d'une société démocratique libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination.
0.2 La CGT éduc'action 06 réaffirme donc le caractère interprofessionnel et internationaliste de ses luttes et de son projet.
0.3 Le collège que nous voulons nécessite que l'éducation des collégiens puisse se faire dans des conditions dignes que ce soit au collège mais aussi en dehors du collège. Il est évident que la situation actuelle ne remplit pas ces deux conditions: pauvreté, précarité, chômage et inégalités, destruction des protections sociales, du droit du travail...
0.4 Le collège que nous voulons nécessite donc un changement radical de cap.
0.5 Garantissons les droits collectifs et individuels, partageons les richesses, partageons le travail et construisons le collège que nous voulons, un collège démocratique et émancipateur pour tous et toutes!

1.1 Mis en accusation, le collège unique n'a jamais vraiment existé, alors qu'il n'a jamais été créé ni au plan philosophique, ni au plan politique, ni au plan pédagogique.
1.2 Ce collège ne parvient toujours pas à réduire de façon significative le nombre des élèves en grande difficulté, élèves issus surtout des milieux populaires. *Aujourd'hui, 15% des collégiens sont en difficulté ou grande difficulté. Chaque année, 130 000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme.* En 1983, A. Savary posait le diagnostic suivant : « La France n'a pas réussi à faire la synthèse de ce que furent les cours complémentaires et le primaire supérieur d'une part, et le premier cycle des collèges d'autre part ».
1.3 En prenant l'option du « second inférieur », on a gommé tout ce qui pouvait ressembler à la mise en place d'un tronc commun portant en germe toutes les diversifications à venir pour maintenir, coûte que coûte, l'hégémonie du seul enseignement général de disciplines préparant à des études longues.
1.4 Ne retenir dans le tronc du collège que les contenus disciplinaires qui préparent à l'enseignement général des lycées, ce n'est pas construire l'école moyenne pour tous mais c'est faire comprendre à une partie des élèves que le collège qui les accueille n'a pas été pensé pour eux.
1.5 Deux cultures s'affrontent dans le collège :
- celle centrée sur l'accompagnement global de l'élève.
- celle centrée sur la spécialisation disciplinaire des enseignements.

De quel socle parlons-nous?

2.1 Le défi du collège, c'est de faire une institution cohérente avec des pratiques pédagogiques renouvelées.
2.2 S'agissant du socle commun, la terminologie officielle ne parvient pas à occulter la polysémie que recouvre cette notion. Tâche complexe que de définir ce que « nul ne doit ignorer à l'issue de l'instruction obligatoire ».
2.3 La CGT Educ'action 06 n'a cessé de dénoncer ce concept-phare de la loi d'orientation de 2005. L'idée d'un bagage culturel commun est ancienne, mais n'a jamais été réalisée car marquée par deux conceptions opposées :
- un « socle » réduit à des savoirs « utiles », indispensables à une insertion professionnelle à court terme (vision utilitariste de l'éducation).
- une « culture » ambitieuse visant le développement intellectuel et critique de chacun et répondant aux besoins sociaux et économiques de la collectivité.

Mixités et éducation populaire

3.1 Aujourd'hui, le socle commun de connaissances et le livret de compétences dénaturent, alourdissent le travail des enseignant-e-s et organisent le tri social des collégiens.
3;2 Pourtant, avec le collège unique, en 1975, émergeait un objectif de mixité sociale, essentiel dans une démocratie.
3.3 Mais la carte scolaire a été toujours contournée, de sorte que la ségrégation a été maintenue entre quartiers populaires et aisés dans les grandes villes.
3.4 Sous les années Sarkozy, son « allègement », son « assouplissement » n'ont fait qu'aggraver les choses : les enfants des familles les plus démunies, pour qui la mixité est la plus bénéfique, demeurent là où il y en a le moins, cela conduisant à une ségrégation territoriale.
3.5 Le dispositif ECLAIR, qui constitue le dernier avatar gouvernemental relatif à l'éducation prioritaire, concerne tous les établissements Réseaux Ambition Réussite. Il comporte 3 volets :
- un volet pédagogique qui signe la fin du cadre national de l'organisation des enseignements et se concentre sur les fondamentaux du socle;
- un volet « ressources humaines » qui instaure le recrutement des personnels par le chef d'établissement, sur profil -au mépris de tout contrôle

paritaire-, et impose une « lettre de mission »;
- un volet « vie scolaire » qui crée une hiérarchie intermédiaire, le Préfet des études. Bref, le label ECLAIR déroge à toute règle en vigueur, pour les personnels et les élèves. est vecteur de dérégulation et de renoncement politique au principe fondamental d'Education prioritaire, à la lutte contre les inégalités scolaires.

Adaptation scolaire

4.1 Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables. Ils ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire, en particulier au regard des éléments du socle commun.

4.2 Les élèves suivent des enseignements adaptés qui leur permettent à la fois d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun, de construire progressivement leur projet de formation et de préparer l'accès à une formation diplômante.

4.3 Les enseignants intervenant en SEGPA ont une expertise leur permettant de construire les réponses pédagogiques qu'exigent les grandes difficultés d'apprentissage des élèves de SEGPA.

4.4 Les enseignements sont assurés par:
•des instituteurs et des professeurs des écoles spécialisés, titulaires de l'option F du CAPSAIS (certificat d'aptitude professionnelle aux actions pédagogiques spécialisées de l'adaptation et de l'intégration scolaires) ou du CAPA-SH (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) ;
•des professeurs de collège et de lycée professionnel, éventuellement en possession du 2 CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).

Décrochage scolaire

5.1 Les dispositifs relais (classes et ateliers) accueillent des élèves de collège, éventuellement de lycée, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant un dispositif relais a bénéficié au préalable de toutes les mesures d'aide et de soutien prévues au collège et reste sous statut scolaire.

5.2 Ces dispositifs ont su montrer, grâce à leur souplesse, leur utilité dans la lutte contre le décrochage scolaire. A la sortie du dispositif relais, 82 % des élèves retournent en collège, 3% en LP et 3% en CFA, 5% dans des établissements relevant d'autres ministères (santé, justice), pour 1% des élèves, il n'a pas été trouvé de solutions. Pour 6% des élèves, l'information n'a pas été communiquée.

5.3 De façon générale, les équipes pédagogiques ainsi que les équipes vie scolaire sont invitées à mettre en place des mesures qui leur échappent et cela sans moyens humains supplémentaires et sans temps de concertation en plus.

Le collège que nous voulons !

1. Tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum de leur personnalité…L'enseignement doit donc offrir à tous d'égales possibilités de développement, ouvrir à tous l'accès à la culture, se démocratiser… par une évaluation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation.» Plan Langevin-Wallon, 1947

2. Il y a trois objectifs, selon Philippe Meirieu, indissociables pour le collège :
- l'acquisition des savoirs nécessaires à la vie dans notre société.
- la construction de la mixité sociale.
- le développement d'une posture citoyenne.

3. C'est une « culture commune » que la société doit définir. Ancrée dans la réalité et tournée vers l'avenir, elle doit intégrer tous les champs du savoir, ouvrir à une culture plurielle dont sont souvent privés les jeunes en difficulté.

4. Pour la CGT Educ'action 06, l'égalité est possible. La difficulté des familles -chômage, précarité, conditions de logement...- détermine le comportement de l'élève face aux apprentissages : absence de repères, disponibilités réduites pour se concentrer, postures d'évitement, de retrait, postures d'opposition, de ruptures violentes. La responsabilité de l'Ecole, qui reproduit pour partie les inégalités, demeure : manque de moyens, insuffisante gestion de l'hétérogénéité, pédagogie souvent uniforme, parcours scolaires sélectifs, orientation imposée...

5. Faire de la mixité une ressource est la vraie question posée à la société et l'école. La première réponse n'est pas du ressort de l'école : réduction des écarts entre riches et pauvres, plein emploi, mixité des quartiers. Dans l'immédiat, il est nécessaire de maintenir le principe de carte scolaire , seul instrument de régulation contre les tensions séparatistes qui minent le collège.

Il est nécessaire aussi de revoir son fonctionnement, de garantir une offre scolaire homogène et de mettre en place une vraie politique d'éducation prioritaire en y associant tous

5.Amendement du collège Pagnol adopté à l'unanimité.

les partenaires institutionnels et de terrain.
6. Pour la CGT Educ'action 06, l'hétérogénéité doit être le principe de constitution des classes.
7. A l' opposé d'un « socle commun » réduit et réducteur, la CGT Educ'action 06 revendique une « culture commune » de haut niveau.
8. Nous sommes pour des pédagogies qui donnent sens et plaisir d'apprendre, qui favorisent la démarche d'autonomie de l'élève, de coopération dans la classe, de construction et d'appropriation des savoirs, qui mobilisent l'imaginaire et conduisent le futur citoyen à l'autonomie de jugement (insister plus fortement sur la maîtrise de la langue écrite, développer significativement l'enseignement de la technologie, introduire l'enseignement du droit, introduire les sciences économiques et sociales). **L'introduction de ces enseignements doit se faire dans le cadre d'un rééquilibrage des programmes.**

8. Amendement de Nice-StAndré-Paillon adopté par 26 pour et 3 contre.

9. En créant des situations d'apprentissage vivantes, la pédagogie de projet permet souvent de « réconcilier » l'élève fragile avec l'école, et aux équipe pédagogiques de travailler ensemble.
10. S'agissant de l'orientation, elle implique de redéfinir la finalité du collège, aujourd'hui essentiellement axée sur le lycée général. Pour qu'elle devienne positive, l'orientation doit être choisie, réversible et axée sur l'une des trois voies du lycée, considérée à égale dignité. *Chaque élève de 3ème devrait faire un dossier sur un métier de son choix comportant des approches différenciées : historique, littéraire, scientifique, économique avec des entretiens retranscrits, des textes en langue étrangère qu'il soutiendra devant un petit jury comportant un professeur et un profesionnel (cf P. Meirieu).*

Revendications

11. La CGT Educ'action 06 milite pour que soient données à tous les collégiens les conditions d'accès à l'une des 3 voies du lycée
12. La CGT Educ'action 06 demandedes créations de postes répondant aux besoins en particulier pour gérer l'hétérogénéité des classes (effectifs allégés, travaux en groupes, pour assurer les liens CM2/6ème et 3ème/2nde.
13. La CGT Educ'action 06 revendique des collèges à taille humaine : 500 élèves maximum avec « une salle pour chaque classe, une place pour chaque élève, des casiers individuels, des locaux collectifs permettant d'accueillir tous les élèves et tous les professeurs, des bureaux pour les enseignant-e-s). Il faut organiser les collèges en unités pédagogiques de 4 classes confiées chacune à un petit groupe de professeurs.
14. La CGT Educ'action 06 demande une réelle démocratie dans leur gestion ce qui signifie de redonner au Conseil d'Administration tout son pouvoir décisionnaire. **Ce qui signifie aussi de donner toute leur place aux représentant-e-s des élèves dans le CA (véritable formation des délégués, véritable préparation des CA, véritable formation des élèves à la citoyenneté…)**

14. Amendement du collège Pagnol adopté à l'unanimité.

15. La CGT Educ'action 06 demande des équipes pédagogiques stables et en nombre suffisant ainsi que des moyens en remplacement correspondant aux besoins réels du terrain.
16. La CGT Educ'action 06 demande la constitution d'équipes éducatives pluridisciplinaires : personnels enseignant, de vie scolaire, d'éducation, sociaux, d'orientation, de santé (médecins, infirmier-e-s, psychologues, de service répondant aux besoins).
17. La CGT Educ'action 06 demande le développement d'une politique d'aide aux élèves en difficulté de type RASED dans tous les collèges.
18. La CGT Educ'action 06 demande la reconnaissance du travail d'équipe, de concertation, d'évaluation, de suivi…, inclus dans le temps de service. Pour ce faire, une nécessaire réduction des obligations hebdomadaires de cours :
- à 15 heures pour les enseignant-e-s
- à 35 h, toutes tâches confondues, pour les CPE
- à 24h + 4h pour les documentalistes

19. La CGT Educ'action 06 demande une réduction des programmes d'enseignement, en lien avec les travaux des chercheurs en sciences de l'éducation, les personnels, les organisations syndicales, les organisations de parents d'élèves.
20. La CGT Educ'action 06 demande du temps de formation favorisant les échanges entre personnels issus de l'enseignement adapté, spécialisé, des dispositifs relais et personnels issus du collège ainsi que des intervenant-e-s du champ social ou médico-social ; enseignant-e-s et non-enseignant-e-s sont concerné-e-s.

Résolution 3 : La continuité syndicale

adoptée par 96,85% des mandats

0.Les "acquis" sociaux ne sont jamais définitivement acquis : ils doivent être l'objet d'une vigilance constante, quelle que soit la conjoncture politique. Aujourd'hui autant que hier ou demain, la mobilisation des salarié-e-s est nécessaire.

1.1 Il est important de construire aujourd'hui et particulièrement dans ce prochain mandat les outils pérennes pour permettre la continuité d'un syndicat performant sans dépendre de l'expertise des plus ancien-ne-s.
1.2 Aussi cette expertise doit-elle être partagée dès aujourd'hui en organisant des journées à thème, des stages... pour qu'une meilleure connaissance du travail syndical montre aussi l'intérêt que chacun-e peut tirer personnellement d'un engagement militant.
1.3 Le travail militant ne doit pas être répulsif, et selon les connaissances ou les appétences des un-e-s peut participer à un épanouissement. La solution, c'est d'être assez nombreux et nombreuses pour pour se répartir les tâches et croître en efficacité.

1.4 Le congrès mandate le conseil pour créer une commission de formation syndicale.

1.5 Le congrès mandate le conseil pour organiser un stage de constitution d'équipe d'ici juillet 2014 afin de se préparer aux élections professionnelles et au renouvellement de l'équipe.

1.6 Le congrès mandate le conseil pour organiser un stage sur l'utilisation des réseaux sociaux dans la vie syndicale et pour l'action revendicative.

Amendements de Nice-STAndré-Paillons adoptés par 25 pour et 1 abstention

2.1 Dans les années qui viennent, les salarié-e-s de l'Education Nationale vont partir massivement à la retraite.
2.2 Nos adhérent-e-s retraité-e-s doivent pouvoir trouver dans le syndicat les moyens de poursuivre autrement leur implication militante, avec de nouveaux objectifs.
2.3 Cette continuité syndicale est nécessaire.
2.3.1 Pour poursuivre l'action et les luttes car la politique de régression sociale ne s'arrête pas avec l'activité.
2.3.2 Car il existe une communauté d'intérêts dans de nombreux domaines entre retraité-e-s et actifs et actives.
2.3.3 Pour permettre la poursuite de liens fraternels entre les camarades après la cessation d'activité.
2.3.4 Pour que chaque retraité-e continue à recevoir la presse syndicale.
2.3.5 Pour assurer le renforcement de l'organisation syndicale afin qu'elle permette la défense des intérêts spécifiques des retraité-e-s.
2.4 Les retraité-e-s n'ayant plus de section d'établissement, la CGT Educ'Action 06 organise les retraité-e-s dans une une section départementale, qui a toute sa place au Conseil du syndicat.
Si aucun retraité-e n'est élu-e au bureau, un membre de la section des retraité-e-s y sera associé avec voix consultative.
2.5 Chaque adhérent-e retraité-e reste membre de la CGT Educ'Action 06 et peut donc continuer naturellement à y militer en qualité de retraité-e.
2.6 Il est nécessaire que la continuité syndicale se réalise en étroite collaboration avec les UL, les UD et l'Union syndicale des Retraité-e-s (USR).
2.7 « La continuité syndicale » est un terme qui peut s'appliquer à d'autres moments que l'activité professionnelle proprement dite.

2.7 Amendement de Nice-STAndré-Paillons retiré par la section : supprimer le § 2.7

Bureau et commission financière de contrôle

élus avec 95,31% pour; 1,04% contre; 3,65% abstentions

Candidat-e-s à la CFC :
Christine Zamfirescu, professeure des écoles retraitée
Colette Gauthey, adjointe, Ecole Les Acacias maternelle, Nice, section Nice 2
Odile Perriollat, adjointe, Ecole Gare2, St Laurent du Var, section Cagnes/Mer

Candidat-e-s au Bureau :
Arthur Leduc, certifié, collège Pagnol, St Laurent du Var
Elisabeth Caron, directrice, Ecole Thérèse Roméo Maternelle, section Nice 6
Jean-Pierre Quartier, agrégé, Lycée Apollinaire, Nice
Joël Denneulin, PLP, Lycée Hutinel, Cannes
Laure Boushor, documentaliste, Lycée J.Dolle, Antibes
Lisa Szys, adjointe technique de labo, Collège Parc Impérial, Nice
Marc Le Roy, enseignant de classe relais, Collège Nucéra, Nice
Renaud de Varent, ERH, Ecole Bon Voyage mx1, Nice, section Paillons
Sylvie Di Rienzo, PLP, Lycée Pasteur, Nice
Vincent Pinchaux, directeur, école Arziari, Nice, section Nice 2
Sophie Lissandre, adjointe TRS, Ecole Mozart, Cagnes/Mer, section Cagnes
Hervé Andrio, directeur, Ecole Tordo mat, Tourrette-Levens, section Nice 3

La CGT Educ'Action 06 s'affilie à l'Union des Cadres, Ingénieurs et Techniciens

Résolution **repoussée** par 47,69% pour; 49,07% contre; 3,24 abstentions